



RESSOURCES ET CARRIÈRES

Bilan de compétences spécifique SANTÉ / HANDICAP

**Un accompagnement approfondi de 24H en face à face,
dédié aux personnes en situation de handicap,
ou confrontées à des problématiques de santé,
mobilisant l'employeur dans la démarche si besoin.**



Conformité au code du travail Art. L.6313-4, R.6313-4 à R.6313-7, Décret n°2018-1330 du 28/12/2018

Organisme de formation Ressources et Carrières, enregistré sous le N° 11 75 38169 75
auprès de la Direccte - Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

« Centre de bilan de compétences habilité ANFH »

 **DataDock** Ressources et Carrières répond aux exigences du Décret Qualité

BC_SPEC_SANTÉ_HANDI_BROCHURE-V2.1_21.03.09

01 48 78 82 20
25 boulevard des italiens, 75002 Paris
contact@ressourcesetcarrieres.com

Siret 413 971 672 00048 – RCS Paris
APE 7022Z – TVA FR69413971672
Sarl au capital de 18000 euros

BILAN DE COMPETENCES SPECIFIQUE SANTÉ / HANDICAP

Objectifs :

⇒ Pour le bénéficiaire

- Maintenir dans l'emploi ou accompagner l'évolution professionnelle d'une personne en situation de handicap, ou rencontrant des difficultés de santé susceptibles d'impacter son activité professionnelle.
- Lui permettre de faire le point sur ses potentialités professionnelles pour la suite de son parcours.
- Evaluer ses capacités et ses freins de santé en vue de la maintenir dans son emploi avec éventuellement un aménagement de poste, ou l'orienter sur un projet de reclassement interne ou externe adapté à sa situation.
- Remobiliser, au sens large, le bénéficiaire sur un projet de vie harmonieux, réaliste et réalisable.

Si besoin et avec l'accord du bénéficiaire, l'employeur peut être mobilisé pour des entretiens tripartites.

⇒ Pour le service RH

- Anticiper, grâce à cet outil de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences), les difficultés d'un salarié pouvant être générées par l'inadéquation d'un poste de travail en raison des restrictions d'aptitude (congé maladie, reprise, démotivation, risques professionnels, aggravation de l'état de santé, désorganisation d'un service...).
- Explorer les différentes solutions possibles pour la personne et l'employeur de manière à éviter toute rupture de parcours à moyen terme et rendre l'emploi compatible avec la situation de handicap (ou pré-handicap).
- S'inscrire dans le cadre de la dynamique d'une politique handicap interne et de celui de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

N.B. : Il est réalisé à l'initiative de l'intéressé ou de son employeur, en concertation le cas échéant avec d'autres acteurs pertinents (Médecine du Travail...).

Bénéficiaires :

- Tout salarié des secteurs privé et public en risque d'inaptitude ou en situation de handicap avéré, reconnu ou non (certains demandeurs d'emploi peuvent être concernés, nous consulter).
- Personne atteinte de tout type de handicap (déficience visuelle, auditive, motrice (dont les troubles musculo-squelettiques), psychique (stabilisé), maladies chroniques, certains troubles cognitifs).

N.B 1. : Notre cabinet a développé une expertise spécifique dans l'accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques, des plus courantes et connues (diabète, insuffisances rénales, respiratoires et cardiaque, cancers, hépatites, VIH, sclérose en plaque, maladies du sang, allergies sévères...) aux moins connues ou fréquentes (lupus, drépanocytose, maladies orphelines...).

N.B 2. : Nous ne pouvons pas accompagner de personnes en fauteuil dans nos locaux, non accessibles ; en revanche un bilan sur site est tout à fait réalisable.

Nous ne sommes pas formés pour accompagner les personnes atteintes de handicap mental.





Organisation et durée :

- La durée de ce bilan est de **24 heures en face à face** et peut être ajustée selon la situation de la personne et de ses besoins.
- **Un 1^{er} rendez-vous préalable, gratuit** et sans engagement, pour rencontrer son consultant, mieux comprendre la démarche, clarifier ses attentes, évaluer les modules nécessaires et les enveloppes mobilisables.
- Le bilan s'articule autour d'entretiens en face à face de 2 à 3 heures, et de travail de recherches personnelles de la part du bénéficiaire (formalisation, recherche documentaire, enquête terrain, rencontre de professionnels...).
- **Des rendez-vous en présentiel** dans des bureaux conviviaux au cœur de Paris, **ou à distance** selon les souhaits et contraintes du bénéficiaire.
- Des rencontres ou des visites extérieures peuvent être programmées (participation à un salon spécialisé par exemple, consultation ou rencontre avec des experts de la compensation d'une déficience, associations, ergonome...).
- **Les règles de confidentialité** afférentes aux bilans « classiques » sont bien évidemment respectées, et aucune information médicale ne sera transmise à l'employeur ou autre interlocuteur sans l'accord préalable du bénéficiaire.

Méthodologie :

ETAPE 1 : Phase préliminaire

- *Présentation de la méthodologie, analyse de la demande et du besoin du bénéficiaire.*
- *Rencontre ou prise de contact avec le bénéficiaire, l'employeur ou tout autre acteur pertinent.*
- *Diagnostic de sa situation globale (professionnelle, socio-économique, familiale et de santé), identification de ses besoins, ressources et freins, et détermination du format le plus adapté.*
- *Fixation des objectifs de l'accompagnement et définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.*

ETAPE 2 : Phase d'investigation et de confrontation

Etat des lieux

Quatre axes sont à prendre en compte :

- *Les contraintes liées au poste et à l'environnement de travail ainsi que les perspectives d'évolutions organisationnelles ou structurelles.*
- *Les restrictions de santé du bénéficiaire (mobilisation éventuelle d'experts).*
- *Ses compétences et intérêts professionnels au regard d'un projet professionnel à définir.*
- *Ses souhaits et les possibilités de l'employeur en terme de maintien ou de mobilité interne.*





Exploration

- *Synthèse et mise en cohérence des éléments recueillis dans la phase d'état des lieux (entretiens, inventaire de personnalité MBTI ou Golden, tests et évaluations, observations de terrains...).*
- *Analyse des données et études des pistes d'amélioration ou d'évolution possibles.*

Élaboration de projet

- *Élaboration d'un projet réaliste, validé par les tests de personnalité et d'orientation, l'enquête « métiers » les interviews de professionnels si besoin, en cohérence avec la situation globale du bénéficiaire.*
- *Ce projet vise le maintien en emploi du bénéficiaire, avec un aménagement éventuel de poste intégrant ses restrictions et aptitudes, ou l'orientation vers un autre poste nécessitant ou non une formation.*
- *Elaboration de documents de communication pertinents (CV, lettres) et appropriation d'un argumentaire spécifique pour valoriser sa candidature dans le cadre de l'OETH.*
- *Accompagnement le cas échéant sur un projet de reclassement interne ou externe, en fonction de sa situation de santé.*
- *Accompagnement le cas échéant dans la recherche de formation compatible avec le projet du bénéficiaire, en fonction de la temporalité du projet, du contenu et du prix de la formation.*
- *Travail sur la relation aux autres, la parole autour du handicap et la confiance en soi.*
- *Si, le cas échéant, le retour à l'emploi n'est pas envisageable, le plan d'actions pourra dresser les accompagnements possibles en termes de suivi thérapeutique, de remobilisation, ou de transition avant un départ à la retraite.*

ETAPE 3 : Phase de conclusion

- *Rédaction d'un plan d'action avec dates d'échéances.*
- *Remise du document de synthèse élaboré conjointement avec le bénéficiaire.*
- *Apport sur les acteurs et dispositifs mobilisables sur les questions de santé-handicap et d'emploi-formation, avec le cas échéant une orientation vers les démarches administratives pertinentes*
- *Avec l'accord du bénéficiaire, une version simplifiée du document de synthèse peut être rédigée à l'attention de l'employeur ou de la médecine du travail. Une réunion de restitution finale peut être organisée avec l'employeur ou autre acteur pertinent.*

Un entretien de suivi est proposé à six mois, pour faire le point sur la mise en œuvre et l'ajuster si besoin.

Intervenants :

- Notre équipe est sensibilisée depuis toujours aux questions de la diversité professionnelle et de l'intégration dans l'emploi pour tous.
- Nos intervenants ont tous une expertise dans l'accompagnement et la formation de personnes handicapés. Ils ont de longues années de pratique professionnelle auprès de personnes handicapées, et sont issus du secteur médico-social ainsi que de celui de l'insertion professionnelle et de la formation.
- Ils sont psychologues de formation ou ont été spécifiquement formés à l'accompagnement de personnes handicapées sur le plan socioprofessionnel.





- Ils ont tous effectué un travail de développement personnel et sont en supervision régulière.
- D'autres experts mobilisés par notre cabinet (ergonomes, professionnels spécialisés dans la compensation d'une déficience...) peuvent également intervenir le cas échéant dans le cadre d'un bilan adapté, en lien avec l'intervenant principal, et, si nécessaire, avec la médecine du travail.

Lieu des RV :

*Si présentiel : Ressources et Carrières, 25 bd des Italiens, Paris 2e – www.ressourcesetcarrieres.com
Accès M° Opéra (lignes 3, 8 et 7), Chaussée d'Antin (lignes 7 et 9) – RER A Auber, RER E Hausmann St Lazare.*

Tarif et financements :

Forfait de 3 900 € HT (+TVA) pour un bilan de compétences de 24 heures.

Plusieurs sources de financement peuvent être mobilisées : le plan de développement des compétences, le budget handicap de la structure, le FIPHFP (Fonction Publique), le CPF du salarié, Pôle Emploi...

NB : Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller sur l'optimisation de la prise en charge et vous accompagner dans le montage du dossier.

Contact :

Alexis Meunier 01 48 78 82 20 a.meunier@ressourcesetcarrieres.com
Frédérique Suissa 06 60 64 15 01 f.suissa@ressourcesetcarrieres.com

